

Vous voyez bien ..., qu'il est question de faire ce Coup pour Confondre ce Miserable, et le decrier.

Bouchain se rendist le 19 [aux troupes françaises]. la garnison prisonniere de guerre; J'en ay reçu un expres de M.^r l'Ambassadeur [von Frankreich, François-Charles de Vintimille, Comte du L u c]. J'é crois, qu'on reprendra la Knoque [=Knokke], et qu'apres on finira la Campagne. Les Hollandois Commencent a vouloir la Paix serieusement [- doch sollten sich die Friedensverhandlungen in Utrecht noch bis ins Frühjahr 1713 hinziehen -].

Vous sçavez ce qui est arrivé a Schwitz; Les Cabales d'Underwald [- wohl gleichfalls Nachwehen des 2. Villmergerkrieges! -] sont aussy renversées. Il faut que ... l'Ambassadeur de france, et moy faisons le Mestier de Directeur des fous, et les guerir par Charité.

Je vous donne de tres bonnes Nouvelles de Mad.^{elle} votre fille [- offenbar hatte sich Beretti-Landi beim franz. Ambassador in Solothurn aufgehalten und dort Zurlaubens Tochter M a r i a H e l e n a B a r b a r a? Zurlauben, Pensionärin im Kloster Visitation bzw. an der Ambassade, angetroffen -]: Elle semble a present une belle Parisienne."

Original - AH 65, 378-379 - Blatt 379 leer

187

1712 Juli 5., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SPAN. AMBASSADOREN LORENZO VERZUSO, MARCHESE DI] BERETTI-LANDI, AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN ZUGER LANDESHPTM. BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN¹

"J'ay reçu, Mon Cher amy, une lettre de M. l'Ambassadeur de france [Charles-François de Vintimille, Comte du L u c] pour vous, J'attends une occasion pour vous la remettre. J'aurois bien eu plaisir d'apprendre de Vous l'Issue de vostre Parlement [=Landsgemeinde] d'hier [- Beratungen über den Friedensschluss im 2. Villmergerkrieg (=Landfrieden von 1712) -]. Vous serez Informé sans doute, que le Canton de Schwitz [konkret dessen Landsgemeinde gemeint] a resolu pour la Paix; Ainsy, en peu de Jours, Je prevois bien, que la resolution sera Generale. Le Nonce [Giacomo C a r a c c i o l o] et les Pres-tres [die Geistlichkeit in den V kath. Orten gemeint] n'ont fait autre Chose qu'y mettre un retardement pour aigrir les matieres davantage Et augmenter les depênses.

J'ay vü la lettre que l'archiduc [gemeint Kaiser K a r l VI.] a écrit aux deux Cantons [ZH und BE]. Ou le Baron [Fidel] de la Tour [=von T h u r n] ou l'Underfogt [der Grafschaft Baden, Beat Anton] S c h n o r f f l'ont composé, et voila le tout. Ce Sera un Paperace dont Zurich, et Berne se moqueront.² ...

La Superiorité de Lucerne [wohl Schultheiss und Rat gemeint] ayant appris, que le Nonce vouloit assembler le Clergé des ... [V] Cantons Catholiques, a fait deffendre aux prestres seculiers et Reguliers de son Canton de ne s'y rendre, et fait sçavoir a l'auditeur [Giovanni Martino B a t t a g l i n i], que ce sont des demarches Sediticieuses dont on ne peut pas estre content, que c'est a la Superiorité a faire la guerre, et non pas aux Curés, et aux Moines. C'est tres bien fait".

1) Adressat anhand einer später angebrachten Dorsualnotiz erschlossen.

2) Beide waren sie Interessenvertreter der Abtei St. Gallen.

Original - AH 65, 380-381

188

1702 Januar 18., Solothurn

A

SCHREIBEN VOM [FRANZ. AMBASSADOREN ROGER BRULART, MARQUIS DE]
PUYSIEUX, AN [ALT] LANDVOGT [BEAT JAKOB II.] ZURLAUBEN

"Je say que ... le Comte [Franz Ehrenreich] de T r a u t m a n s d o r f f [der Gesandte des Röm. Reichs] sollicite beaucoup la convocation d'une Diette, et j'apprens même qu'il y en a une indiquée pour le 8 du mois prochain [- am 8. Februar 1702 fand dann tatsächlich eine gemeineidg. Tagsatzung in Baden statt, auf der als Vertreter von Stadt und Amt Zug auch B e a t K a s p a r Zurlauben teilnehmen sollte -]¹. Il me semble que les LL. Cantons catholiques ont dû être un peu consulté sur cela, et je ne vois pas la necessité de cette Diette, car il faut que la levée que M.^r ... de Trautmansdorff propose², soit reelle, qu'il paroisse une Capitulation³ et du fond pour en faire la depense ne fait pas connoître, et l'on peut Juger d'ailleurs par les differentes destinations qu'il donne a cette Levée qu'il ne veut qu'amuser le tapis. Il a d'abord proposé cette levée pour la garde des villes forestieres [=Neutralitätsgarantie durch die eidg. Orte], ensuite pour la garde des pais anterieurs d'Autriche [=Vorderösterreich] et il l'a destine aujourd'huy pour les villes